

L'hon. M. STIRLING: Le ministre suivra-t-il l'exemple de ses collègues en nous fournissant une liste des crédits qui seront soumis?

L'hon. M. ILSLEY: Je le puis facilement. Je n'ai rien d'imprimé que je pourrais faire distribuer en ce moment, mais si l'on consulte l'annexe au compte rendu du 4 mars, on y verra les détails du budget de mon ministère. Ces crédits sont d'ailleurs peu nombreux. J'ai été si souvent absent de la Chambre que j'ignorais jusqu'à ce dernier moment la pratique que les ministres ont adoptée de faire polycopier et distribuer une liste de leurs crédits.

L'hon. M. STIRLING: Puisque le ministre entend suivre cette liste, il ne nous en faudra pas davantage.

L'hon. M. ILSLEY: C'est mon intention.

L'hon. M. HANSON: Pourrons-nous l'avoir demain après-midi?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Le budget de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre se résume à quatre crédits: administration, \$14,300,000; Société de stabilisation des prix des denrées, subsides ayant trait à l'application de l'ordonnance fixant un plafond de tous les prix, \$120,000,000; Wartime Salvage Limited, administration et pertes, \$1,000,000; et Commission canadienne de la laine, administration, \$500,000. En somme, tout le débat devra porter sur quatre points seulement: 1) administration de la commission elle-même, c'est le crédit n° 1; 2) Société de stabilisation des prix des denrées; 3) Wartime Salvage Limited; et 4) administration de la Commission canadienne de la laine. Ce sont véritablement les quatre seuls points. Il y a en plus d'autres crédits visant le ministère des Finances: contrôleur du trésor, \$7,950,000 et divers, \$102,000. Ce que le comité désire, je crois, c'est un état semblable pour l'année financière 1942-1943. Il me semble que d'autres ministres ont conquis des tableaux de ce genre au hasard et, si je trouve plus pratique de faire polycopier une liste de ces crédits et de la distribuer aux honorables députés demain après-midi, c'est ce que je ferai. Toutefois, le nombre en est si restreint et les subdivisions si simples qu'on pourra, ce soir, discuter cette question sans éprouver d'embarras sérieux.

L'hon. M. HANSON: Nous devons faire de notre mieux ce soir, mais on me permettra de faire remarquer qu'au sujet des deuxième et troisième crédits, commission des prix et du commerce en temps de guerre,

[L'hon. M. Ilesley.]

\$14,300,000, et société de stabilisation des prix des denrées, \$120,000,000, on devrait nous donner des renseignements assez détaillés sur les dépenses projetées ainsi qu'un état comparable pour l'an dernier. Quant au crédit relatif à la stabilisation des prix des denrées, nous devrions obtenir les montants se rapportant aux diverses denrées et, j'oserais même dire, les sommes versées aux divers organismes intéressés. Je suppose que ce dernier point est de nature à créer des difficultés au ministre. J'ai cru m'apercevoir qu'il avait refusé de dévoiler ce renseignement il y a quelque temps. Ma mémoire me fait peut-être défaut, mais il me semble qu'il a alors refusé de nommer les entreprises bénéficiant de ces crédits. Ai-je raison?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. L'attitude que j'ai adoptée lors de ce discours prononcé au printemps de 1942, au mois d'avril, était qu'à mon avis je ne pouvais donner le chiffre courant des subventions versées aux entreprises, sociétés ou particuliers, mais qu'il serait possible de les inclure plus tard dans un rapport et, de fait, c'est ce que nous avons fait pour l'année financière terminée le 31 mars 1942, dans le rapport déposé à la Chambre. La question est revenue sur le tapis plus récemment au cours de la session actuelle, et à ce moment-là les bénéficiaires de subventions étaient devenus si nombreux qu'il eût été à bien dire impossible de les indiquer tous. Cela eût certainement exigé plusieurs mois de travail et occasionné une très forte dépense. Voilà pourquoi je n'ai pris aucune décision sur la question de savoir ce qu'il y avait lieu de faire à propos de la divulgation des noms des bénéficiaires de subventions pour l'année financière qui vient de se terminer. Je désire faire tout d'abord un exposé général au sujet de la commission des prix et du commerce en temps de guerre, après quoi l'honorable député pourra, s'il le désire, revenir sur cette question.

L'hon. M. HANSON: Avant que le ministre fasse son exposé général, ne pourrions-nous pas établir le principe d'après lequel nous obtiendrons les détails, afin que tout soit bien compris? En ce qui concerne les dépenses effectuées pendant l'année financière écoulée, je suis d'avis que la population du pays a le droit de savoir qui a touché les fonds, tout comme dans le cas des autres dépenses de l'Etat, et le ministre ne devrait pas, je crois, se contenter de nous dire que cela exigera plusieurs mois de travail. Si les affaires sont administrées selon les méthodes en honneur dans le commerce, comme elles doivent l'être, j'imagine, on doit tenir à jour un état de toutes les dépenses, état que le ministre peut examiner à son gré, et un tel relevé préparé